

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 21 janvier 2025

Chikungunya à La Réunion : semaine du 13 au 19 janvier 2025

Soyons vigilants et adoptons les bons gestes pour faire face au virus

Du 13 au 19 janvier 2025, 54 nouveaux cas ont été signalés. Les foyers déjà actifs continuent de rapporter des cas confirmant ainsi une persistance de la circulation du virus. Toutefois, une dispersion des foyers est notable avec l'apparition de cas isolés dans des nouvelles communes : Les Aviron, Petite-Ile, Saint-Denis Saint-Joseph, Sainte-Marie, Le Port et Saint-Louis.

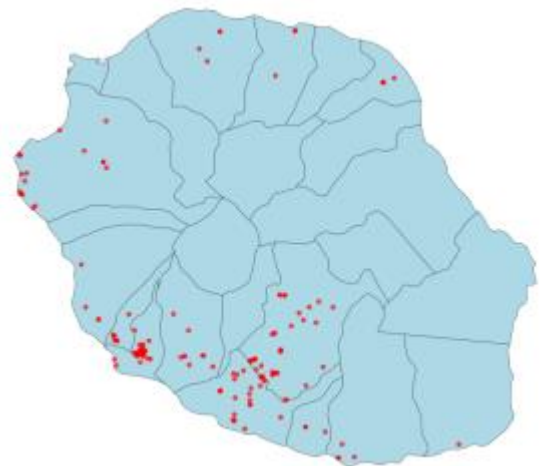
Le foyer de la ravine Sheunon à L'Etang-Salé reste le plus actif avec 96 cas recensés.

En chiffres

Ermitage	Etang Salé (Sheunon)	Grand Bassin	Ligne des 400	3 Mares les Bas	La Vallée	Bras Creux
12	96	7	11	13	4	4

Depuis le 22 août 2024

- 256 cas autochtones recensés
- 1 hospitalisation de +24h signalée



Répartition cartographiée des cas depuis le 22 août 2024

Les mesures de prévention et de lutte antivectorielle (LAV)

- Mobilisation des agents LAV : dès le signalement d'un cas de chikungunya, l'ARS intervient sans attendre la confirmation du cas par le laboratoire de biologie médicale, afin de réduire le risque de propagation du virus.
- Sensibilisation dans les établissements scolaires : en collaboration avec les communes, l'ARS intervient dans les établissements qui sont situés dans les secteurs les plus touchés pour faire de la prévention.

- Rappel aux professionnels de santé sur la prise en charge des patients, dans la prévention et dans la surveillance épidémiologique des cas, indispensable à la bonne efficacité de la riposte à l'épidémie.
- Renforcement des actions de salubrité publique : des actions partenariales avec les communes et les intercommunalités s'intensifient dans les zones de circulation du virus : entretiens des espaces publics et privés (élagage, ramassage et élimination des déchets et des encombrants).

Adoptons les bons gestes

La mobilisation de la population aux côtés des acteurs publics et associatifs est indispensable pour lutter efficacement contre la propagation de l'épidémie sur notre territoire.

Les autorités sanitaires rappellent l'importance des gestes de prévention à appliquer par tous :

- Éliminer les lieux où les moustiques peuvent pondre leurs œufs (récipients dans lesquels l'eau peut stagner : les gouttières, pneus, coupelles ...);
- Se protéger des piqûres de moustiques (sprays, moustiquaires, serpentins, vêtements longs ...);
- Consulter son médecin en cas de symptômes (fièvre associée au non à des maux de tête, douleurs articulaires et/ou musculaires, nausées, vomissements, forte fatigue, plaques ou boutons rouges sur la peau, irritations, douleurs des yeux, conjonctivite).

Pour les personnes qui ont contracté la maladie, il est important de continuer à se protéger tant que les symptômes persistent : il est crucial de se protéger des piqûres durant cette période pour éviter de transmettre le virus.

Dispositif « Rouv Baro »

Accueillir un agent de la LAV permet de :

- Bénéficier d'un diagnostic gratuit des lieux propices à la ponte des moustiques ;
- D'identifier et éliminer les gîtes larvaires ;
- Mettre en œuvre les mesures de traitement lorsqu'elles sont nécessaires, contribuant ainsi efficacement à la lutte contre les moustiques vecteurs.